

LA
PRONONCIATION DU LATIN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- La crise des études classiques en France.* Leipzig, Teubner, 1913.
- La linguistique ou science du langage.* Paris, Geuthner, deuxième édition, 1943.
- Lexique de terminologie linguistique.* Paris, Geuthner, deuxième édition, 1943.
- Introduction au latin.* Paris, Les Belles Lettres, 1942.
- La linguistique et l'enseignement du latin.* Paris, Les Belles Lettres, deuxième édition, 1929.
- La prononciation du latin.* Paris, Les Belles Lettres, troisième édition, 1943.
- La traduction du latin.* Paris, Les Belles Lettres, troisième édition, 1943.
- Récréations latines.* Paris, Didier, 1941.
- Place du pronom personnel sujet en latin.* Paris, Champion, 1907.
- L'ordre des mots dans la phrase latine*, t. I : *Les groupes nominaux.* Paris, Champion, 1922 ; t. II : *Le verbe.* Les Belles Lettres, 1935.
- La phrase à verbe « être » en latin.* Paris, Geuthner, 1910.
- Le participe présent latin à l'époque républicaine.* Paris, Champion, 1910.
- Traité de stylistique latine appliquée au latin.* Paris, Les Belles Lettres, 1935.
- Térence*, édition G. Budé, texte et traduction. Paris, Les Belles Lettres, 1943 et suiv.
- Précis de stylistique française.* Paris, Masson, 1941.
- Dix années de bibliographie classique. Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine pour les années 1914-1924.* Paris, Les Belles Lettres, 1927.
- L'Année philologique*, suite du précédent, publiée année par année depuis 1924. Paris, Les Belles Lettres.

COLLECTION D'ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

SÉRIE PÉDAGOGIQUE

— I —

LA

PRONONCIATION DU LATIN

(HISTOIRE, THÉORIE, PRATIQUE)

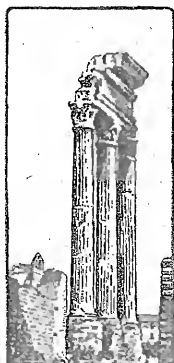
3^e édition

PAR

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA SORBONNE

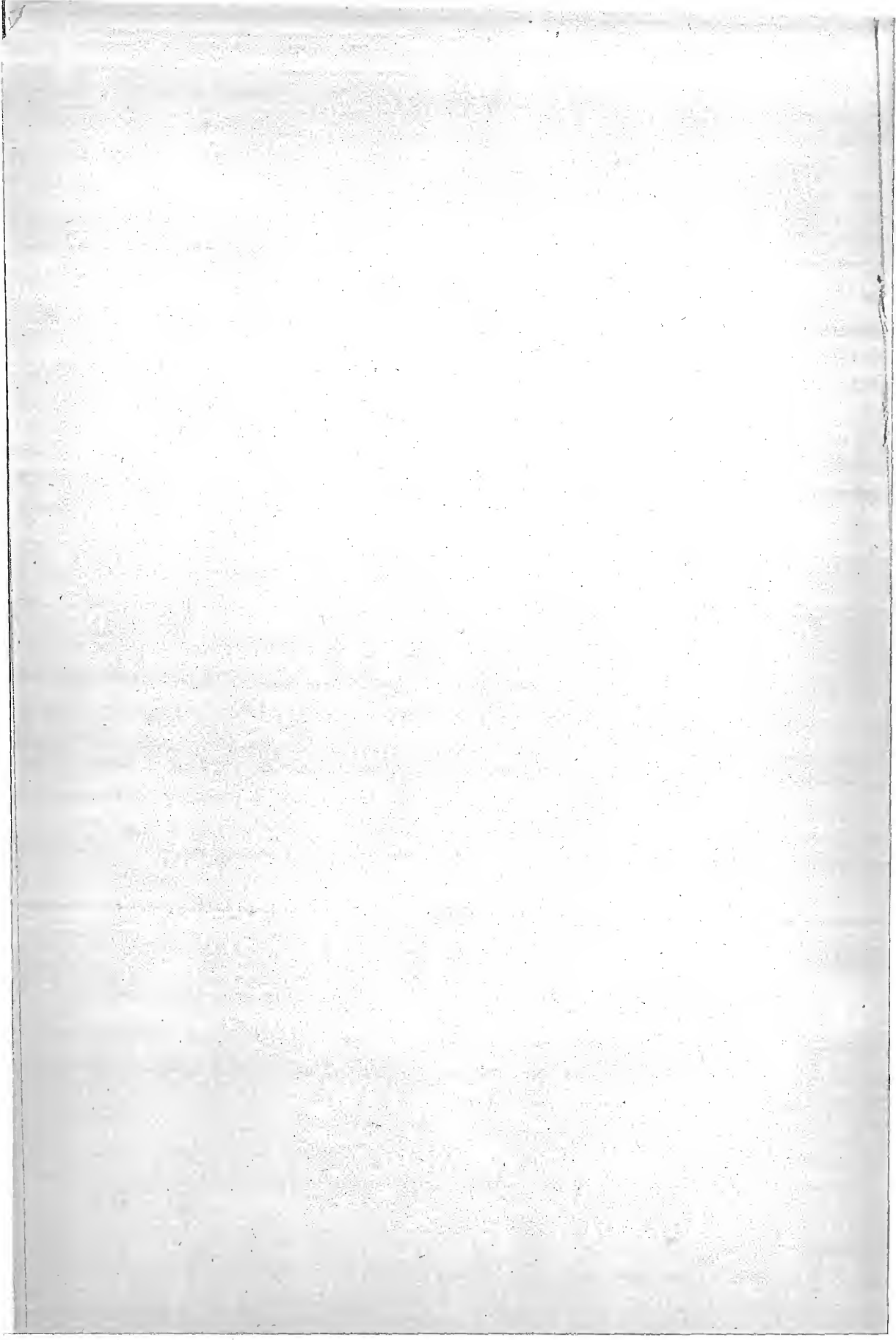
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES



SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL, PARIS, VI^e

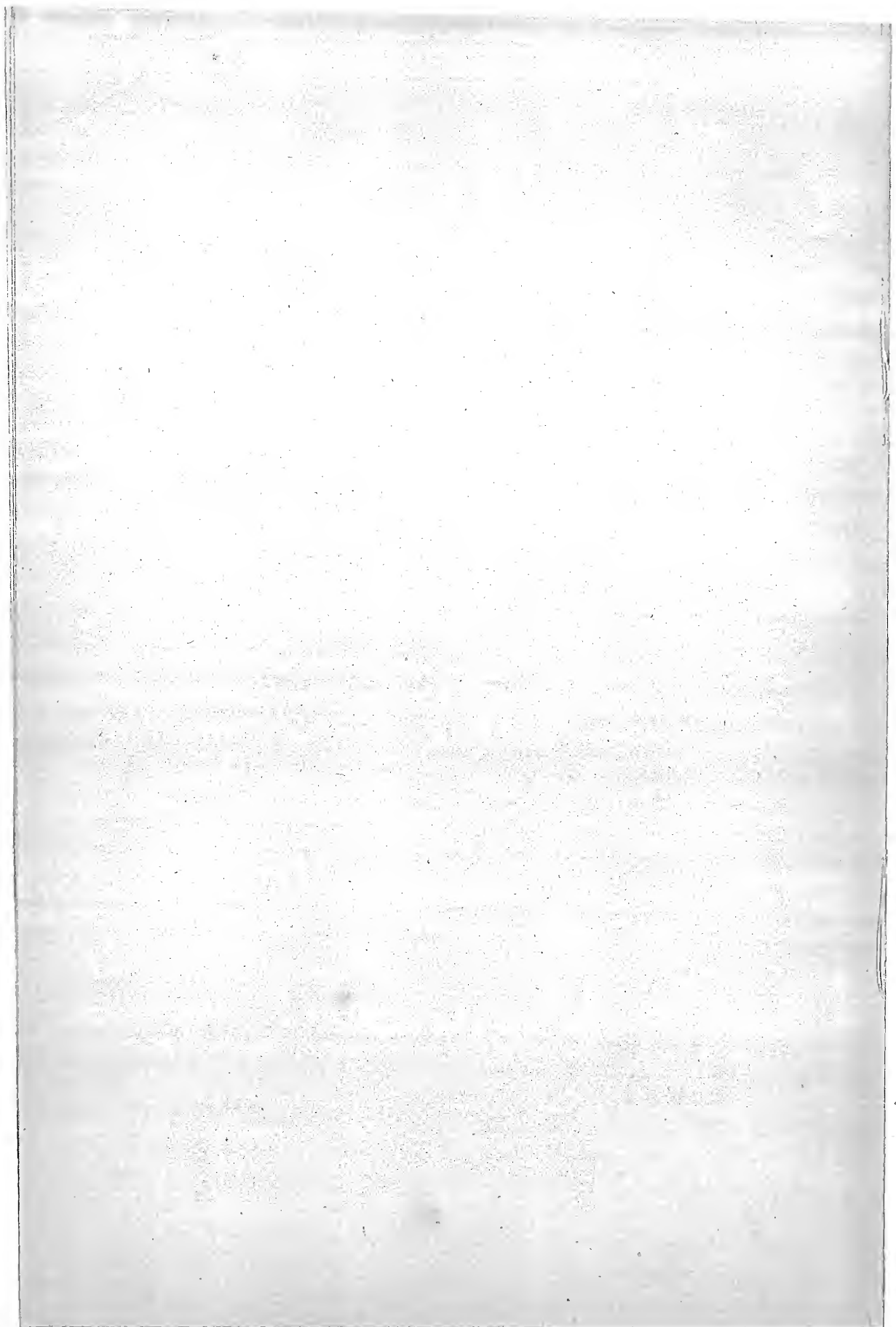
1943



AVANT-PROPOS
DE LA TROISIÈME ÉDITION

L'essentiel de ce petit ouvrage constituait à l'origine un Rapport destiné à une Revue pédagogique : L'Éducation, octobre 1930. L'intérêt qu'a pris le public au sujet traité m'a amené à en reprendre l'examen avec plus de développement dans un opuscule dont je présente aujourd'hui la troisième édition. Je n'ai eu à modifier notablement ni la présentation initiale ni les conclusions de l'ouvrage, tant la question posée est encore loin d'avoir reçu une solution satisfaisante. Je me suis borné à quelques additions constituant la mise à jour nécessaire.

Paris, juin 1943.



LA PRONONCIATION DU LATIN

La question de la prononciation du latin est à l'ordre du jour depuis tantôt cinquante ans. Plutôt que cinquante ans, je devrais dire quinze cents ans, c'est-à-dire depuis le temps environ où le latin est devenu, pour une partie au moins de ceux qui l'apprenaient, une langue morte, et comme tel n'a plus porté avec lui sa prononciation.

HISTOIRE DE LA PRONONCIATION « FRANÇAISE » DU LATIN.

Sur l'histoire de ce temps-là, on peut consulter le premier volume de l'*Histoire de la Langue française* de F. Brunot et les *Éléments de linguistique romane* de E. Bourciez. A partir du v^e siècle, la ruine de l'empire et les invasions barbares avaient imposé des conditions toutes nouvelles au développement du latin dans les régions où il était devenu la langue usuelle des populations. La culture s'affaiblit progressivement ; elle devient, par exemple, à peu près nulle en Gaule au vii^e siècle, si bien que les procédés du langage populaire se répandent sans rencontrer de résistance. D'autre part, les peuples envahis se trouvent soumis à des régimes politiques différents, et cessent de communiquer entre eux ; il s'ensuit que la différenciation, qui était déjà en germe dans les diverses parties de ce qu'on appelait la « Romania », s'accélère rapidement ; le latin cesse d'être parlé d'une façon uniforme (cf. F. Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin?* Bulletin Du Cange, t. VI, 1931) ; il n'est bientôt plus reconnaissable dans les différentes langues d'usage qui prennent naissance ; il faut, quand on veut s'en servir, le réapprendre, et pour la première fois se pose la question

de la prononciation. Comment prononcer une langue qu'on ne parle plus?

M. Ch. Beaulieux, dans son *Histoire de la prononciation du latin en France*, Paris, 1927, et M. P. Damas, dans *La prononciation « française » du latin depuis le XVI^e siècle*, Collection d'études latines, Paris, 1934, ont montré comment, dès cette époque et dans les siècles suivants, la question a été résolue.

Les invasions du v^e siècle ayant anéanti les écoles publiques, « seuls subsistent en Gaule quelques séminaires où l'on enseignait tout juste à lire, pas toujours à écrire. L'enseignement s'y donnait oralement, consacré à apprendre aux futurs prêtres les prières, la liturgie et le chant, et les maîtres devaient, pour être compris de leurs élèves, prononcer le latin liturgique comme on prononçait le latin parlé, c'est-à-dire la langue vulgaire en train de devenir du français. On confond *e* et *o* longs avec *i* et *u* brefs; les diphtongues n'existent plus; l'*a* final est une sorte d'*e* muet, les autres voyelles finales sont amuïes, *um* final se prononce *om*; devant *e* et *i*, *c* et *t* se prononcent *ts*, *i* et *d* se prononcent *dj*; *s* devient *z* ».

La restauration des études, que Charlemagne confie à Alcuin, aboutit à une première réforme de la prononciation latine — à une tentative de réforme, devrait-on dire, car Alcuin ne manqua pas d'éprouver déjà les déboires que connaissent les réformateurs d'aujourd'hui. Il se heurte d'abord à la routine et à la tyrannie des habitudes acquises. Ensuite, on éprouvait un scrupule, peut-être défendable, à briser les derniers liens qui rattachaient encore l'une à l'autre la langue savante et la langue vulgaire. Enfin, et cette raison était sans doute la plus forte, on ignorait la véritable prononciation du latin classique. Dans ces conditions, les réformateurs se bornèrent à rappeler les lecteurs au respect de la langue savante en leur demandant de prononcer désormais toutes les lettres représentées dans l'écriture; au x^e siècle, un traité *De la manière de lire* donne des règles qui aggravent l'usage de la période précédente en ce qu'elles imposent une prononciation tout artificielle, qui n'est complètement ni celle du latin évolué ni celle du latin ancien. Nous sommes en plein dans l'incohérence; nous n'en sortirons plus.

Dans la période qui suit, surtout après le xii^e siècle, le latin tombe plus bas que jamais; l'orthographe et la prononciation

s'altèrent comme le vocabulaire et la syntaxe. Pour la prononciation, on abandonne tout scrupule, tout souci de se rattacher au latin ancien ; on prononce le latin bonnement à la française. On écrit, donc on dit : *per santan crusan redemisti mondon*. De ce temps-là, nous avons gardé la prononciation de *dicton* (*dictum*) et de *rogaton* (*rogatum*). On fait rimer le français *exquis* avec le latin *antiquis*. Dans *quiescant in pace* on entend : *qui est-ce? Quentin? Passez!* Non seulement les consonnes doubles se prononcent simples (*anuus* = *annuus*), mais dans les groupes de consonnes dissemblables on ne prononce que la dernière (*sucrisi* = *subscripsi*).

Au xvi^e siècle, les humanistes vont s'appliquer à restaurer l'étude du latin classique. Quelques-uns s'imaginent (déjà !) que la véritable prononciation a dû se maintenir chez les héritiers les plus directs des Latins, et qu'il faut l'aller chercher au delà des Alpes ; c'est ce qu'enseigne Tory dans son *Champfleury*. D'autres préféreront demander le secret de la prononciation aux Latins eux-mêmes ; ainsi Érasme et Charles Estienne dans leurs traités *De recta latini sermonis pronuntiatione*, Ramus dans ses *Scholae grammaticae*. Mais on était encore mal informé alors de la vraie prononciation antique, et les réfractaires à la réforme eurent beau jeu d'y faire échec. Tout ce qu'on obtint, ce fut de faire articuler toutes les consonnes, simples et doubles et groupées, même en finale ; on restaura ainsi une sorte de prononciation analytique, mais sans changer l'articulation de chaque lettre ; bien mieux, c'est à ce moment que Ramus trouve le moyen de consolider pour toujours une prononciation vicieuse en dotant le latin des lettres françaises *j* et *v* pour rendre l'*i* et l'*u* consonnes.

Le résultat, c'est qu'au xvii^e siècle Ménage, en invoquant les anciens Romains et tous les grammairiens à leur suite, déclare encore qu'il faut prononcer *qu* comme *c*, donc *kiskis* (*quisquis*) et *kankan* (*quamquam*). Peletier constate qu'on entend dans les écoles la prononciation *omnam hominam veniantam*. Quelques corrections interviendront au cours des xvii^e et xviii^e siècles ; néanmoins dans l'ensemble on s'en tiendra à une prononciation qui n'est ni celle du latin ancien ni celle du français du jour, mais qui constitue un malheureux compromis entre celle d'un latin mort et celle d'un français désuet.

C'est ce compromis que nous avons religieusement conservé,

prononçant *un* comme *om* à la fin des mots (*hominum*), mais comme *on* à l'intérieur (*numquam*) ; *un* comme *un* dans *tunc*, mais comme *on* dans *unde* ; *qu* comme *kw* dans *qua*, comme *ku* dans *qui* et comme *k* dans *quoniam* ; articulant des consonnes qui ne s'entendent plus en français (comp. lat. *Venus* et fr. *venu[s]*, lat. *finis* et fr. *fini[s]*, lat. *abit* et fr. *habi[t]*) ; tantôt nasalisant les voyelles voisines de *m* et *n* (*semper*), tantôt ne les nasalisant pas (*agmen*) ; et, tout à coup, par une dernière inconséquence, conservant pour *agnus*, *signum*, une prononciation presque conforme à la latine, mais que justement n'autorise pas celle du français (*agneau*, *signal*).

THÉORIES ET POLÉMIQUES MODERNES

Cette pratique d'une prononciation qui n'est ni antique, ni moderne, ni traditionnelle, a pu se maintenir tant que les latinistes ont été ignorants des questions de phonétique et insoucieux de ce que peut être la vie d'une langue. Mais l'avènement de la linguistique au XIX^e siècle, et, en particulier, la constitution de la grammaire comparée des langues romanes, firent peu à peu apercevoir l'inconséquence qu'il y avait à prononcer le latin précisément comme on sait qu'il ne l'a jamais été. Les premiers scrupules vinrent de savants qui étaient à la fois linguistes et philologues : Gaston Paris, Louis Havet, Victor Henry, Michel Bréal. Ils avaient, pour étayer leurs théories, les matériaux accumulés par les grammairiens des dernières décades du siècle, soit latinistes : W. Corssen, W. M. Lindsay, E. Seelmann, H. Schuchardt, F. Ritschl ; soit romanistes : F. Diez, W. Meyer-Lübke, E. Bourciez. Dès 1870, on voit se succéder des ouvrages et des articles consacrés spécialement à la prononciation : en Allemagne, W. Corssen (*Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 1868), F. Ritschl (*Unsere heutige Aussprache des Lateins, Rheinisches Museum*, 1876), R. Bouterwerk et A. Tegge (*Die altsprachliche Orthoepie und die Praxis*, 1878), E. Seelmann (*Die Aussprache des Lateins*, 1885), H. Breuer (*Ueber die Aussprache des Lateinischen*, 1903), M. Schlossarek (*Die schulpraktische Bedeutung der richtigen Aussprache des klassischen Lateins*, 1914) ; en Angleterre, A. et R. Ellis (*Practical hints on the pronunciation of latin*, 1874, et *The pronunciation of latin*,

1902), R. Bridges (*The proper pronunciation of latin*, 1902), J. P. Postgate (*How to pronounce latin. A few words for teachers and others*, 1907); en France, G. Edon (*Écriture et prononciation du latin*, 1882), et une longue série d'articles et d'opuscules scientifiques ou pédagogiques : A. Bos (*Petit traité de prononciation latine*, 1893), A. Sécheresse (*Traité élémentaire de prononciation latine*, 1903), C. Couillault (*La réforme de la prononciation latine*, 1910), A. Macé (*La prononciation du latin*, 1911), H. Brémenson (*Guide théorique et pratique de la prononciation du latin*, 1913), R. Waltz (*Manuel élémentaire et pratique de la prononciation du latin*, 1913), nombreux articles de A. Macé (*Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1892; *Discours de rentrée des Facultés de l'Université de Rennes*, 1901; *Atti del Congresso intern. di scienze storiche*, Rome, 1903; *Annales de Bretagne*, 1901; *Revue des Cours et Conférences*, 1913), A. Hamel (*Introduction à l'étude de la langue latine, Prononciation*, etc., 1907; *L'enseignement secondaire*, 1909, 1910, 1911), A. Sécheresse (*Revue Universitaire*, 1902, 1903), J. Meunier (*Revue du Nivernais*, 1903; *Discours de distribution des prix à Nevers*, 1908), T. Suran (*Revue Universitaire*, 1911), L. Havet, *La prononciation du latin* (*L'Éducation et Revue internationale de l'enseignement*, 1911), L. Clédât (*Revue internationale de l'enseignement*, 1912), V. Henry (*Conférences du Musée pédagogique*).

Peu à peu, la propagande touchait les corps constitués et les milieux officiels. Dès 1892, A. Macé avait réussi à provoquer un vœu du Congrès des Sociétés savantes, repris en 1903 au Congrès des Sciences historiques de Rome. En 1908, M. Rey présentait un rapport à la fédération régionale des lycées de l'Académie de Lyon. En 1910, un vœu est émis par plusieurs membres du Conseil supérieur de l'instruction publique, tendant à ce que « des tentatives de réforme faites avec succès dans plusieurs lycées soient généralisées, et que les professeurs d'enseignement secondaire soient invités à introduire dans leurs classes, au moins à titre facultatif, une prononciation du latin plus correcte, qui... donne aux lettres leur valeur latine ». La section permanente du Conseil supérieur fait des réserves, mais approuve une partie des propositions. Une circulaire ministérielle du 30 avril 1910 prescrit une enquête sur les résultats obtenus dans plusieurs des Facultés des lettres par l'emploi d'une prononciation nouvelle. En 1911, A. Macé prépare et publie un projet d'arrêté qu'il n'y aurait

qu'à soumettre à la signature du ministre pour assurer le plein effet de la réforme à partir de 1917.

Cet arrêté, du reste, n'eût fait dans certains cas que confirmer un état de fait : dans plusieurs Universités, les professeurs emploient la prononciation qu'ils préconisent : à Paris, L. Havet, A. Cartault, F. Brunot ; à Rennes, A. Macé ; à Montpellier, M. Grammont ; une enquête de la *Revue de philologie française* (t. XXVII) fait apparaître un accord remarquable entre philologues et linguistes de diverses Universités. La prononciation réformée s'introduit même dans les lycées : avec A. Rey à Lyon, A. Sécheresse à Montpellier, Laborde à Agen, A. Hamel et plusieurs de ses collègues au lycée Montaigne à Paris ; dans l'enseignement libre : à l'École des Roches à la suite de plusieurs conférences de A. Cartault, au Collège Sévigné sur l'initiative de l'auteur de ces lignes...

A ce moment, la réforme, presque prescrite par le ministère, est déjà partiellement appliquée. Or, elle est à la veille d'échouer totalement.

C'est que, d'abord, la résistance avait suivi la propagande. En 1910, un vœu de la Société des professeurs de français et de langues anciennes (sections bordelaise et lilloise) demande que la prononciation traditionnelle soit conservée ; la même année, décision dans le même sens du Conseil académique de Paris ; en 1912, vœu analogue du Conseil académique de Toulouse. Un referendum organisé par la Société des professeurs de français et de langues anciennes en 1911 provoque 331 réponses hostiles à la réforme et seulement 126 favorables (avec 173 abstentions). Le 10 mars 1913, une décision ministérielle suspend dans les lycées et collèges les tentatives de généralisation de la réforme, — et la guerre survient, qui va appeler les latinistes à d'autres préoccupations.

Mais ce n'est pas seulement la résistance, ouverte ou passive, qui a fait échouer la campagne des réformateurs. C'est, il faut le dire, l'indiscipline des réformateurs eux-mêmes. Il y a, entre eux, des divergences dont profitent leurs adversaires. Divergences qui concernent le mode d'application, les uns prétendant réformer tout de suite et tout à la fois, d'autres demandant qu'on commence par les classes inférieures des lycées, d'autres acceptant

qu'on laisse aux professeurs en exercice leur prononciation, certains voulant agir par persuasion, les autres par appel aux pouvoirs publics. Divergences aussi, et plus graves, sur le fond, beaucoup ayant plus de conviction que de science, et s'attachant à répandre des demi-vérités ou des erreurs nouvelles, certains — et c'est là le point délicat de la controverse — prétendant joindre à la question relativement simple de la prononciation la question de l'accent, et même n'hésitant pas à faire passer celle-ci avant celle-là, sans s'inquiéter d'un désaccord persistant entre les spécialistes sur la nature de cet accent.

On en était là en 1914. La guerre passée, les autorités responsables des méthodes d'enseignement ont l'air d'estimer la question résolue. On entend en 1923 un ministre de l'Instruction publique, champion des études latines, approuver hautement à la Chambre cette déclaration d'un député : « Il faut prononcer le latin à la française, non autrement (*sic*). » En 1925 paraissent des programmes savamment élaborés, accompagnés d'instructions fort suggestives. Dans ces *Instructions*, pas un mot relatif à la façon de prononcer le latin ; dans le texte des *Programmes*, sous le titre : *Langue latine*, pour la classe de sixième, cette indication sibylline : *Prononciation*. Qu'avec cela les maîtres se débrouillent !

Eh bien, ils se sont débrouillés. Aucun n'a renoncé, plusieurs ont résisté aux injonctions d'inspecteurs généraux, estimant qu'on peut imposer des programmes, mais non pas des erreurs, et l'idée a poursuivi son chemin.

D'abord, les démonstrations scientifiques dont j'ai parlé plus haut avaient fini par influencer ceux qui composaient des ouvrages pour l'enseignement. L'*Abrégé de grammaire latine* de L. Havet, publié en 1886, malheureusement vite oublié, donnait déjà la prononciation réformée, mais il a fallu quarante ans pour qu'elle figure dans les manuels courants ; elle est du moins indiquée, à la suite de la prononciation traditionnelle, dans les *Leçons de latin* du cours Riemann et Goelzer, dans le *Manuel latin* de Ch. Georquin, dans les *Grammaires* de P. Crouzet, Maquet et Roger, G. Cayrou, Bourgery et Yvon ; J. Bezard, dans son *Introduction à l'étude élémentaire du latin*, la donne comme normale ; Ch. Pagot l'enseigne dans ses *Cahiers* ; la *Grammaire* de Brutsch, Favez et Oltramare, ne mentionne même plus la prononciation tradition-

nelle... Les professeurs qui utilisent ces ouvrages doivent éprouver tout de même quelque inquiétude et quelque gêne à s'en tenir, pour leur compte, à une tradition périmée.

D'autre part, ceux qui, sans perdre de vue l'enseignement, même élémentaire, se sont particulièrement appliqués à l'étude scientifique du latin, ceux d'entre eux surtout qui ont une formation linguistique, ne peuvent pas se désintéresser de la question. Je les ai sollicités d'en reprendre l'examen à plusieurs séances de la *Société des études latines*, ainsi en mars 1924 et en janvier 1927 ; j'ai publié dans la *Revue des études latines* des études de MM. Ch. Beaulieux et P. Damas qui font apparaître les inconséquences de la prononciation traditionnelle. Je me suis appliqué depuis à faire connaître les ouvrages ou articles qui traitent des divers aspects de la question, tant en France (P. Damas, *La prononciation française avant la réforme du XVI^e siècle*, *Revue du chant grégorien*, 1933, et *La prononciation « française » du latin depuis le XVI^e siècle*, Paris, 1934 ; J.-O. Grandjouan, *Le latin langue vivante, sa prononciation*, *Revue Universitaire*, 1932 ; A. Hamel, *La prononciation du latin*, *Humanités, classes de lettres*, 1930 ; Aug. Audollent, *Quelques réflexions sur le latin prononcé à la française*, *Mélanges Vianet*, 1934 ; J.-A. Placé, *Essai sur la phonétique historique du latin et sur sa prononciation à l'époque classique*, 1935 ; L. Tesnière, *Pour prononcer le grec et le latin*, Paris, Didier, 1942), que dans les différents pays où le même problème a été discuté : J. de Rasse, *Le droit des élèves à la vérité*, *L'Athénée*, 1932 ; G. Pasquali, *Pagine stravaganti di un filologo* (chap. 11 et 12), 1933 ; G. B. Pighi, *La pronuncia del latino*, *Aevum*, 1934 ; R. Farnell, *The restored pronunciation of latin*, *Classical Review*, 1932 ; F. Brittain, *Latin in church, episodes in the history of its pronunciation*, Cambridge, 1934 ; B. L. Ullman, *The teaching of the pronunciation of latin*, *Classical Journal*, 1927 ; M. Schlossarek, *Die richtige Aussprache des klassischen Lateins*, Breslau, 1931 ; M. H. Jellinek, *Ueber Aussprache des Lateinischen*, Wien, 1930 ; B. Rötter, *Die Aussprache des Lateinischen*, Limbourg, 1925 ; F. C. Unger, *De uitspraak van het latijn*, Amersfort, 1927 ; R. Ganszyniec, *De sermonis latini pronuntiatione corrigenda*, Actes du Congrès des philologues classiques de Prague, 1931 ; E. Jové, *De recta latinae linguae pronuntiatione*, *Palaestra latina*, 1933 ; G. Branco, *A pronuncia do latim em Portugal*, *Aevum*, 1938 ; R. Oroz, *Estudio sobre la pronunciacion del*

latin, Santiago, 1927 ; E. Faria, *A pronuncia do latim* et *Manual de pronúncia do latim*, Rio de Janeiro, 1933 et 1938 ; A. M. Navia, *La pronunciación clásica del latín*, série d'articles publiés depuis 1936 dans le *Boletín diocesano de Tunja*, Colombie, réunis en 1939 dans un ouvrage publié à Bogota. Moi-même, dans deux petits livres publiés depuis l'un et l'autre en deuxième édition, *Le Latin* et la *Linguistique et l'enseignement du latin*, dans une première édition du présent opuscule (1931) développant un article de la revue *L'Éducation* (1930), et dans un article de la revue *Humanités, classes de grammaire*, mars 1930 (*Une leçon donnée par les bêtes*), j'ai repris de mon mieux les arguments qui militent en faveur de la réforme.

Au moment où cette réforme semblait prêt d'aboutir, un nouvel avatar l'attendait : la concurrence d'une réforme divergente. L'Église catholique s'était avisée entre temps de recommander la prononciation du latin « à l'italienne », qui diffère de la française particulièrement en ce que *u* se prononce *ou* ; *ti* = *tsi* devant voyelle ; *gi*, *ge* = *dji*, *dje* ; *ci*, *ce* = *tchi*, *tche*.

Cette tentative n'était pas nouvelle. Nous avons vu qu'au xvi^e siècle on avait déjà pensé se mettre à l'école des Italiens pour prononcer le latin. Puis, au cours des siècles, la prononciation italienne était apparue comme celle de l'Église de Rome : de là, chez de nombreux membres du clergé, le désir de généraliser une prononciation qu'ils considéraient comme héritière de celle de l'Église primitive. Cette tendance s'est trouvée encore renforcée depuis que l'Église de Rome a entrepris la restauration du chant grégorien, préparée et mise au point en particulier par dom Pothier ; la prononciation à l'italienne devait permettre de reproduire les mélodies du chant neumatique (Lettre du pape Pie X au cardinal Dubois).

L'Église se trouvait ainsi amenée à se déclarer, comme les réformateurs français, contre la prononciation française du latin. D'où l'éventualité d'une alliance possible. V. Henry avait envisagé, en effet, une action commune, et pensait, longtemps avant 1902 (cf. la *Revue Universitaire* de cette année-là), adresser une pétition en ce sens à la curie romaine. L. Havet, consulté, lui persuada que, si la discussion aboutissait, elle conduirait à faire prononcer le latin à l'italienne. Le projet d'entente en resta là.

Mais l'Église alla de l'avant ; en 1912, le Saint-Siège, dans une lettre à l'archevêque de Bourges, demandait que la prononciation du latin dans les offices se rapprochât de plus en plus de celle qui est usitée à Rome, et, depuis, dans une lettre au cardinal Dubois, le pape Pie XI se félicitait de l'encouragement donné en France à la prononciation romaine des textes liturgiques. La réforme a été réalisée d'abord dans quelques diocèses, non sans vives polémiques (cf. J. Jeannin, *La prononciation romaine du latin*, Bourges, 1913), et, en dépit d'une résistance qu'enregistre encore le 20 octobre 1929 le *Journal des Débats*, la prononciation italienne a fini par s'étendre à toute l'Église de France.

D'où une réaction nouvelle. Cette fois, ce sont les tenants de la prononciation française qui partent en guerre. D'abord ils n'ont pas de peine à démontrer la fausseté de la prononciation italienne, indéfendable en principe, en dépit de certains plaidoyers (cf., par exemple, P. Marcaggi dans *Humanités, classes de lettres*, 1930), et que condamnent les Italiens tout les premiers (cf. P. Fabbri dans le *Bollettino di filologia classica*, 1926 ; G. Pasquali dans *Pegaso*, 1929 et 1930), et ils invoquent l'autorité des ecclésiastiques eux-mêmes : le chanoine J.-M. Meunier, en un temps où l'on pouvait encore espérer que l'Église ne ferait pas la réforme sans en examiner l'aspect scientifique, écrivait dans la *Revue du Nivernais* (1903) : « Personne ne prétend que les Italiens prononcent correctement le latin. On ne peut obliger les autres peuples de l'Occident à prendre la prononciation italienne... ; une pareille révolution est impossible parce qu'elle est contraire à toute donnée scientifique. Aussi ne sera-t-elle pas faite dans ce sens. » En 1924, l'abbé Rousselot, dans le *Mercur de France*, en 1928, Mgr Moissenet, dans un opuscule intitulé : *La prononciation du latin*, présentaient des réserves du même genre, appuyées sur des *Opinions de philologues français*, Dijon, 1929 (cf. une mise au point de P. Damas, *Prononciation à la romaine, Revue du chant grégorien*, 1934). En 1933, un article de l'*Europe nouvelle*, signé L. C., expose clairement le point de vue de l'opposition. Enfin un groupe de personnes étrangères à l'Église fondait une « Société des amis de la prononciation française du latin » (*sic !*) qui, par des articles de journaux (en particulier dans le *Journal des Débats* depuis octobre 1929), par des circulaires, dis-

cours, banquets, bulletins, et jusque dans un Rapport à l'Académie sur les prix de l'année, s'efforçait de saisir l'opinion et de s'opposer à une nouvelle forme de ce qu'on appelait « l'emprise ultramontaine », en présentant la prononciation dite française comme « un des traits du visage de la France, comme un instrument de défense de ses traditions, de sa culture et de sa langue » (cf., dans les *Nouvelles littéraires* du 18 juillet 1931, la déclaration de M. Robert de Souza, et, dans le *Journal des Débats* du 27 août 1933, une « défense » de M. L. Juglar).

Le résultat, c'est que les partisans de la prononciation scientifiquement réformée avaient désormais contre eux deux groupes d'adversaires, du reste ennemis entre eux : les tenants de la prononciation italienne, qui avait pour elle d'être pratiquée généralement dans l'Église, et ceux de la prononciation française, qui avait pour elle d'être pratiquée partiellement dans les classes.

C'est alors que commença de s'exercer, inaperçue d'abord ou même insoupçonnée, une action qui a déjà été efficace et qui promet d'être bientôt victorieuse.

Ceux des professeurs d'Universités qui ont été formés par des maîtres linguistes autant que philologues, nombreux dans la génération qui occupe actuellement les principales chaires, n'ont jamais manqué dans leur enseignement de faire connaître et de pratiquer la prononciation qu'ils estimaient correcte, sans, du reste, l'imposer à leurs élèves autrement que par l'exemple.

D'autre part, la *Société des études latines*, constituée en 1923, et qui touche la plupart des membres du corps enseignant, a répandu l'habitude, à la faveur de ses séances mensuelles, de pratiquer la prononciation rectifiée. Les élèves formés dans cette atmosphère nouvelle occupent aujourd'hui la plupart des chaires de lycées, et, tout en se conformant aux instructions formelles ou au désir deviné de leurs inspecteurs généraux, ils ne peuvent se tenir de faire connaître à leurs élèves la prononciation correcte. Les conflits sont nombreux, quelquefois aigus, soit entre les professeurs et les autorités universitaires, proviseurs ou inspecteurs, soit entre les professeurs des différentes classes d'un même établissement. Les maîtres dans l'embarras se reportent-ils aux *Instructions* ministérielles? Celles du 30 septembre 1938 sont muettes sur la question, si ce n'est qu'incidemment, sous le titre *Prosodie*

et versification, elles recommandent de « *respecter les habitudes phonétiques des anciens* » (qu'est-ce à dire?). Celles du 23 décembre 1941 vont plus loin encore, si possible, dans le sens de l'énigmatique ; elles disent en propres termes : « *Latin. Étude de la langue. Diversité des prononciations : la chimère d'une prononciation uniforme dans le temps et l'espace* » ! Bien malin celui qui comprendrait, si, en marge de ces *Instructions*, les prescriptions orales données aux maîtres ne visaient à une réelle interdiction de toute réforme, sous le prétexte d'éviter les divergences qui pourraient se manifester d'une classe à l'autre. Prescriptions transmises par les inspecteurs généraux : or, c'est un inspecteur général, et des plus expérimentés, qui, arrivé au terme de sa carrière, écrit dans un *Rapport sur le concours d'agrégation* (G. Gastinel, *Revue Universitaire*, 1939, p. 122-123) : « La prononciation du latin commence à se ressentir de l'exemple donné par les maîtres qui, dans les Universités, réagissent contre la prononciation scolaire... Souhaitons que le mouvement constaté chez les meilleurs candidats s'accélère, pour que, dans un proche avenir, les maîtres de l'enseignement secondaire puissent fournir enfin... un effort depuis longtemps opportun. »

Ainsi la lutte est maintenant dans la place, c'est-à-dire non plus seulement dans les livres, mais au sein des comités de dirigeants en même temps que sur les bancs des lycées. C'est la garantie du succès, car, à la pratique, la vérité ne saurait demeurer longtemps en échec devant l'erreur évidente.

La vérité est-elle donc hors de contestation? Ici, je suis bien obligé de demander pardon à quelques personnes éminentes, non spécialistes du latin, si je les confonds avec la foule des ignorants de bonne foi pour leur affirmer que nous savons, en dépit de toutes les protestations, ce qu'a été la véritable prononciation des Latins. Ce n'est certes pas en mon nom que je prétends faire cette leçon ; je n'ai qu'à grouper les renseignements qui sont répandus aujourd'hui dans tous les ouvrages scientifiques (je ne citerai ici que celui qui fait autorité dans les pays de langue française, la *Petite phonétique historique* de M. M. Niedermann), en les confrontant avec les indications fournies par les Latins eux-mêmes.

COMMENT PRONONÇAIENT LES LATINS

Nous savons comment les Latins ont prononcé leur langue, et comment l'ont prononcée, en particulier, ceux dont les ouvrages servent de base à l'enseignement, les Romains de l'époque classique.

Comment douter, par exemple, que l'*u* se soit prononcé *ou*, quand Quintilien et le grammairien Terentianus Maurus (éd. Keil, t. VI, 329, 135) disent formellement que le latin ne possède pas le son de l'upsilon grec (« uocibus est auia latinis »), quand Marius Victorinus explique que les Grecs ne peuvent écrire ni prononcer le *u* latin sans le grouper avec l'*o* (Plutarque, Denys d'Halicarnasse écrivent en effet : *konsoul*, *patrikiou*, Polybe : *kentouriones*, etc.). Dans Plaute (*Ménechmes*, 654), un personnage qu'on interpelle : *tu! tu!* (= eh toi! toi!) fait semblant de prendre cet appel pour le cri d'un hibou, donc quelque chose comme *tou! tou!* On entend dans l'onomatopée *cuculus* le chant du coucou, dans *turtur* le roucoulement de la tourterelle, dans *upupa* le *ou-pou-pou* de la huppe, dans *ululare* le *ou-ou* des oiseaux de nuit, dans *mugire* le mugissement de la vache et dans *rugire* le rugissement du lion, dans *murmur* non pas le susurrement léger d'un ruisseau, qu'évoque notre français *murmure*, mais le grondement *sourd* de l'orage.

Peut-on douter que *au* se soit prononcé *aw* quand nous voyons un personnage consulaire, Mestrius Florus (dans Suétone, *Vesp.* VIII, 22), reprendre l'empereur Vespasien qui commettait la faute de prononcer *o*; quand Festus nous dit (202, 13) que *orum* et *orata* et *oracula* (pour *aurum*, *aurata*, *auricula*) soit des prononciations de paysans; quand nous voyons un *Claudius*, un *Aulus*, pour démocratiser leurs noms, les changer en *Clodius* et *Olus*; quand les grammairiens de l'Empire nous disent que *au*, à cause de sa double émission vocalique, conduit à simplifier une consonne double subséquente : *paulum* (au lieu de *paullum*); quand les inscriptions grecques nous présentent des graphies comme *Phaostini*, *Paoullina*, *Aoulo*; quand nous constatons que, dans le passage du latin au français, *c* devant *au* (*causam* = chose) est traité comme devant *a* (*caballum* = cheval) et non comme devant *o* (*copertum* = couvert), que dans le passage de lat. *augustum* à ital. *agosto* le premier *u*

a été dissimilé par l'*u* subséquent (*agustum*)? Un verbe *baubari* représente l'aboiement du chien (donc *bâou!* non *bo!*) ; le cri d'une marchande de figues : *Cauncas!* = figues (de Caunes), entendu à Brindes par Crassus au moment où il va s'embarquer pour sa malheureuse expédition contre les Parthes (Cicéron, *De diuin.* II, 40, 84), est interprété comme un prophétique *Caue ne eas* = Garde-toi d'y aller! Que deviendra l'anecdote si l'on prononce *Coneas*?

Peut-on douter que *ae* ait été prononcé en diphtongue, quand Lucilius (*Fragm.* IX, 18) et Varron (*Ling. Lat.* V, 97) nous disent que les gens de la campagne font la faute de prononcer *Cecilius* (pour *Caecilius*) et *hedus* (pour *haedus*) ; quand un grammairien, Terentius Scaurus (VII, 16, 5) témoigne qu'au II^e siècle on entend encore l'*e* dans cette diphtongue (« in illis *e* nouissima sonat »), là où d'après Quintilien (I, 7, 18) on entendait anciennement un *i* ; quand nous voyons le nom de *Caesar* transcrit en grec sous la forme *Kaisar*, représenté dans l'allemaud moderne par *Kaiser*, et transparent aujourd'hui encore dans le nom de la *Qaïssaria*, que les Fezzans donnent à un quartier de leur ville?

Nous écrivons et prononçons *jam* et *vos*. Double hérésie. Pour ce qui est de l'orthographe, *j* et *v* sont des caractères issus de l'écriture onciale et représentent des formes de *i* et *u* qui ont été adoptées surtout grâce à l'autorité de l'humaniste Ramus (d'où le nom de lettres « ramistes ») pour représenter des sons nouveaux du français. Ces deux caractères étaient inconnus des Latins, qui écrivaient *i* et *u* en minuscule, *I* et *V* en majuscule : « *iam* s'écrit comme *etiam*, dit Quintilien (I, 4, 20), et *uos* comme *tuos* ». Employé en fonction de consonne devant voyelle, *u* se prononce, dit Velius Longus (VII, 58, 17), avec un espèce de souffle (ainsi dans *ualente*, *primitiuo*, et aussi dans *quod* et *quis*) ; il joue alors, dit Quintilien (I, 4, 8), le rôle d'un digamma grec, et l'empereur Claude avait en effet proposé de le représenter dans l'écriture par un digamma renversé, qu'on trouve dans quelques inscriptions de son temps. Les inscriptions grecques, à une époque où le digamma n'est plus employé, écrivent *Ouario*, *Oualens*. L'anecdote rapportée plus haut sur Crassus ne se comprend pas si le *u* de *Caue ne eas* se prononce comme notre *v*. On ne comprend pas davantage la fable de *Phèdre* (*Append.*, 126) où le cri du corbeau est pris par un passant pour un bonjour qu'on lui adresse (*aué!*), si l'on prononce à la française : *avé!*

Dans la même position, *i* « perd sa sonorité propre, dit le grammairien Pompée (V, 103, 33) et acquiert un sifflement » ; c'est à la suite d'une lente évolution, attestée par des graphies tardives telles que *z*, *di*, *dz*, *gi*..., que nous le verrons ensuite prendre le son de notre *j*.

Rien ne nous est mieux connu que la manière dont les Latins prononçaient leur *h*. A l'intérieur des mots, entre deux voyelles, on ne l'entend pas : Aulu-Gelle condamne la prononciation *aherium*, *incohare* (II, 2, 1-4), Quintilien *reprehendere* (I, 5, 21), Terentius Scaurus *uehemens* (VII, 19, 15) ; Velius Longus trouve plus distingué de dire *uementem*, *reprendit* (VII, 68, 15). A l'initiale, l'aspiration a aussi une tendance à s'affaiblir ; à une date ancienne, dit Quintilien, on l'employait très modérément (I, 5, 19), puis l'usage s'en répandit (« erupit breui nimius usus ») et devint même affaire de mode, si bien que Catulle s'amuse d'un certain Arrius de son temps qui prononce *hinsidias*, *Hionios* (« et tum mirifice sperabat se esse locutum », Cat. 84). Quintilien remet les choses au point, mais recommande de prononcer les *h* authentiques, comme dans *haue* (I, 6, 21), et l'aspiration sera encore un trait de prononciation distinguée au temps de saint Augustin, qui (*Confessions*, I, 18) s'excusera d'y manquer à l'occasion, préférant, dit-il, l'amour des hommes (*omines*) à la prononciation correcte de leur nom (*homines*). L'*h* s'entend si bien dans l'onomatopéique *hinnire*, qui désigne, comme l'allemand *hinnen*, le hennissement du cheval, qu'elle s'introduit indûment dans le nom du poulain, *hinnus*. Festus (70) trouve qu'en prononçant l'*h* de *helliio* (glouton), on exprime mieux l'avidité, comme Théophile Gautier dira plaisamment qu'on n'est pas très passionné si l'on ne prononce pas « je t'haime » !

Les consonnes aspirées *ch*, *th*, *ph* n'existaient pas en latin ancien (Cic., *Orator*, 48, 160 ; Quintilien, I, 5, 19) ; à la fin de la République, on s'applique à les prononcer dans les mots grecs ou étrusques, puis dans certains mots latins d'allure étrangère ; Cicéron cède à l'usage, dit-il (*Orator*, 48, 160), en prononçant *Cethagus*, *pulcher*, et l'Arrius de Catulle dépasse la mesure en disant *chommoda*. Mais nous savons parfaitement qu'à date ancienne dans le nom de l'amphore (*amphora*) les Latins ne prononçaient pas un *p* aspiré, puisque le diminutif est *ampulla*. A l'époque classique, la prononciation vulgaire ne connaît toujours pas l'aspirée conso-

Ainsi, nous savons que l'*u* consonne était faiblement articulé dans les groupes *qua*, *quo*, ce qui n'empêche pas qu'on le percevait assez pour qu'Ovide imite par « *quamuis sub aqua sub aqua* » (*Metam.* VI, 376) le coassement de la grenouille; nous savons que l'*u* bref voyelle, suivi d'une labiale, ainsi dans *optumus*, *artubus*, était de timbre indistinct : « *medius est quidam u et i litterae sonus* », dit Quintilien (I, 7, 21); nous savons que l'*u* bref des finales était plus ouvert que l'*u* intérieur, de sorte que les Grecs le rendent normalement par *o*; nous savons que l'*s* final avait été près de disparaître à date ancienne et qu'il reprit si bien par la suite sa netteté d'articulation que nous l'entendons encore aujourd'hui dans le français *fil*s (*filius*); nous savons que l'*m* final était tout près de s'amuir (« *etiamsi scribitur parum exprimitur* », dit Quintilien, IX, 41, 40, et Velius Longus : « *nescio quomodo exprimere non possum* », Keil, VII, p. 78, 19), si bien qu'en vers il n'empêche pas l'éliision, et que les théoriciens de l'orthographe imaginent pour le représenter un caractère nouveau (une moitié d'*M* ou un *M* couché); nous savons que l'*n* intérieur devant *f* ou *s* était amui au point qu'on abrège par *cos* le mot *consul*, que *infans* a pu donner en vieux français *efes*, et *constare*, *couster*; nous savons à quel moment on a commencé à prononcer et même à écrire *Crescentsianus*, à quel moment on a confondu dans la prononciation les deux personnages qui s'appellent *Philastrius* et *Filastrius*. Voici deux mots allemands issus du latin : *Keller* (de *cellarium*) et *Zelle* (de *cellam*). Pourquoi, en même position, devant *e*, le *c* garde-t-il ici sa prononciation gutturale *k* et passe-t-il là à *z* (prononcé *ts*)? C'est que le premier mot, le nom du cellier, a été introduit en Germanie par les vigneron romains au temps de la première colonisation, tandis que le second, le nom de la cellule, est venu avec les moines chrétiens, donc bien plus tard; entre les deux emprunts, la prononciation du *c* avait changé.

Mais nous n'avons pas à nous embarrasser ici des variations dans le temps ni des nuances dans l'usage d'une époque déterminée; soyons modestes, et faisons, suivant la formule employée par Louis Havet dans un article où il réclamait la réforme, « peu et bien ». Résignons-nous à ne pas reproduire les finesses; respectons la prononciation dans ce qu'elle a d'essentiel, en nous contentant de ne pas commettre des fautes évidentes. Ce sera déjà un beau progrès.

L'ACCENT ET LA QUANTITÉ

Je sais bien qu'on nous dira après cela (et ceux qui nous le diront, enclins à la surenchère, sont précisément ceux qui, ne nous suivant pas, aimeraient bien nous voir nous égarer) — ou nous dira : « Et la quantité? Et l'accent? »

Comme je l'ai indiqué plus haut, ces deux questions essentielles doivent être réservées.

Il est certain qu'en ne faisant pas sentir dans la prononciation la quantité des voyelles, nous enlevons au latin une de ses principales caractéristiques, celle qui est le principe même de la versification. Prononcer *mālum* = le mal, comme *mālum* = la pomme, c'est comme si on confondait l'anglais *full* = plein, avec *fool* = sot, ou l'allemand *bitten* = demander, avec *bieten* = offrir; c'est aussi s'interdire de comprendre comment *cūbare* a pu donner *couver*, et *cūrare*, *curer*; c'est se résigner à ne pas sentir le rythme du vers latin, et en particulier le jeu essentiel des deux brèves encadrées de longues dans la finale de l'hexamètre; c'est enfin se priver d'un moyen de reconnaître la place de l'accent, puisqu'elle dépend de la quantité, longue ou brève, de l'avant-dernière syllabe.

Il est dommage aussi de ne pas marquer la place de l'accent, puisque la syllabe qui le porte a reçu dans le passage du latin aux langues romanes un traitement privilégié, aux dépens des syllabes voisines : *fragilem* > frêle, *pōpulum* > peuple, *augūrium* > heur, *mēdium* > mi, au point que deux formes du même mot, diversement accentuées, ont pu donner en français deux mots différents : *sēnior* > sire, *seniōrem* > sieur.

Malheureusement, l'observation de la quantité et de l'accentuation se heurte à des difficultés théoriques et pratiques susceptibles de compliquer beaucoup l'enseignement.

Nous, Français, n'avons pour ainsi dire pas le sens de la quantité; à peine saisissons-nous dans notre langue une différence entre le premier *i*, bref, et le second, long, de *finir*, entre le premier *a*, bref, et le second, long, de *adage*, entre le premier *u*, bref, et le second, long, de *usure*; ces différences de quantité, quand elles sont perceptibles, se compliquent d'ordinaire pour nous de différences de timbre : dans *élève* et *morose*, le premier *é* et le pre-

mier *o*, qui sont brefs, sonnent plus ouverts que les seconds, qui sont longs.

Nous avons encore moins le sens de l'accent latin, qui était à l'époque de Cicéron un accent de hauteur, et faisait prononcer la voyelle qui le porte non pas avec plus d'intensité, avec plus de force, mais sur une note plus élevée ; il nous faut, pour nous en faire une idée approximative, écouter parler des Scandinaves, des Suédois, par exemple. De plus, cet accent s'est transformé au cours de l'histoire du latin, et est devenu un accent d'intensité ; c'est comme tel qu'il explique l'altération des mots dans le passage du latin au français, c'est comme tel que nous arriverions sans trop de peine à le prononcer, comme nous faisons pour celui de l'allemand ou de l'anglais, mais à condition de nous résoudre alors à cette étrange inconséquence, d'énoncer les mots latins avec la prononciation de Cicéron et avec l'accentuation de saint Augustin ! Au reste, la pratique de l'accent d'intensité ne serait pas tout à fait sans danger pour l'apprentissage des formes : le latin, langue flexionnelle, est ainsi fait que le rôle du mot y est indiqué par la désinence, c'est-à-dire par la partie du mot qui normalement ne porte pas l'accent ; si nous prononçons avec force une syllabe antérieure, nous risquons d'escamoter, d'avaloir, comme dit Quintilien (*deuorare*), la finale porteuse de sens, et c'est précisément ce processus qui a fait que les finales latines se sont obscurcies dans le passage du latin au français ; l'inconvénient est sensible, par exemple, quand nous entendons un Allemand ou un Anglais lire un texte latin : nous percevons avec intensité la partie du mot qui en contient le sens fondamental, mais l'amuïssement relatif des finales obscurcit pour nous les rapports syntaxiques et par suite le sens de la phrase.

Ces inconvénients ne font pas qu'il soit sans intérêt d'enseigner aux élèves la quantité et l'accentuation ; bien au contraire, on devrait, de bonne heure, les habituer à en connaître les règles et à noter l'une et l'autre dans l'écriture. Surtout, on doit les empêcher de mettre un accent là où il n'y en a jamais eu, et de prononcer par exemple *populim* le mot qui a donné *peuple*, *mediim* le mot qui a donné *mi*. Mais c'est peut-être exiger beaucoup de prétendre que les élèves lisent un vers de Virgile en faisant sentir à la fois et la quantité, difficile à marquer autant qu'à retenir, et l'accentuation, que le latin lui-même a connue variable.

RÉSUMÉ DES RÈGLES

Tirons la leçon des échecs rencontrés jusqu'ici ; ne demandons pas trop, et surtout ne prétendons pas réaliser d'abord le plus difficile. Bornons-nous, pour commencer, à appliquer les règles de la prononciation proprement dite ; or ces règles peuvent se formuler en quelques lignes : *j* et *v* n'existent pas, non plus que le son *z* hors des mots grecs, ni le son *gn* du français « agneau » ; *u* se prononce *ou* ; *ae*, *oe*, *au*, *eu*, diphtongues réelles, se prononcent en diphtongues ; *c*, *g*, *t* se prononcent toujours comme devant *a* ; *m*, *n* s'articulent après voyelle ; *h* est aspirée au début des mots.

AVANTAGES DE LA PRONONCIATION RESTITUÉE

Je ne m'attarderai pas à démontrer, après tant d'autres, l'utilité d'une pareille réforme ; je rappelle seulement les principaux arguments qu'on a pu faire valoir pour la recommander.

Grâce à l'apprentissage de la vraie prononciation, nous comprendrons mieux le latin prononcé par nos voisins, Anglais, Allemands, Italiens... qui est beaucoup moins différent que le nôtre du latin réel, et nous ne leur offrirons pas de la langue de Cicéron une image qui prête à rire. Nous nous comprendrons mieux entre nous, nous ne risquerons pas une mésaventure comme celle qui m'est arrivée à ma propre soutenance de doctorat, lorsqu'un membre du jury et moi n'arrivions pas à nous entendre sur un mot qui était pour lui *sciens*, pour moi *ciens*, et que nous prononcions tous les deux *siens* ! Nous analyserons plus aisément les formes, retrouvant sans peine dans *cepi* (prononcé *képi*) une forme parallèle à *capió*, et dans *coepi* (prononcé *koépi*) un composé qui contient *cum* (*co-*).

Cela nous gênera de prononcer *cepi* comme le nom d'un couvre-chef ? Est-ce que cela nous choque donc actuellement de prononcer *Cyro* comme *sirop* ?

Kikéro nous paraît drôle ? Que dire alors de *Cicéron* (= si c'est rond) ? Et du *Tchitchero* des Italiens, qui fait penser à *Tchitcherine* ? et du *Tsitséro* des Allemands, qui fait penser à *tsé-tsé* ? Au reste, tant mieux si *Kikéro* est drôle, c'est bien ce qu'a voulu le malicieux inventeur de ce surnom (fabriqué d'après *cicer* = le

pois chiche, pour qualifier quelqu'un que marque une verrue malencontreuse).

Il y a trop de ω ω ω dans ce vers de Lucrèce : *Vivua videns uiuo sepeliri uiscera busto* (*De natura rerum*, V, 993) ; mais Lucrèce a précisément voulu exprimer par ces sonorités le happement du fauve qui engloutit sa proie.

Il y a trop de *k k k* dans ce passage de Virgile (*Énéide*, I, 174) : *silici scintillam excudit Achates?* Mais justement le poète s'est amusé à rendre par ce jeu de sons le crépitement des étincelles.

Trop de *ou* dans *Géorgiques* II, 460 : *mugitusque boum?* Mais que deviendra le rappel voulu du sourd mugissement des bœufs si on change ces *ou* en *u* et en *o*?

Que deviendra toute la savante harmonie imitative à laquelle se sont complus les Latins, si nous substituons aux sons dont ils ont tiré parti des sons qui ne signifient rien, ou même qu'ils ne connaissaient pas?

Et que deviendra la science des romanistes, que deviendra l'explication du français par le latin, si, attachés en aveugles au point d'aboutissement, nous refusons d'observer le point de départ, si nous nous interdisons par une sorte de camouflage d'apercevoir le chemin parcouru entre le latin et nous? C'est cela, c'est de prononcer à la française qui conduit à fausser l'histoire du français en même temps que celle du latin.

Et, en définitive, c'est à cet argument que je veux m'en tenir, celui de la vérité historique. Qui n'est pas sensible à un argument de cette sorte ne mérite pas qu'on se mette en peine de lui en offrir d'autres. L'histoire des temps passés est assez encombrée d'erreurs, d'ignorances et de doutes, assez pauvre de certitudes, pour que, quand nous pouvons mettre la main sur une vérité, nous nous devions de ne pas la laisser échapper. Puisque nous connaissons la prononciation qui a été celle des Latins, inutile de chercher plus avant d'autres raisons de la pratiquer ; cette raison-là suffit. Voilà pourquoi je m'adresse ici à ceux-là seulement qui, faisant abstraction de toute autre considération, nous demandent de bonne foi : savons-nous vraiment comment les Latins prononçaient leur langue? J'espère qu'à cette question le présent exposé aura fourni la réponse.

TABLE DES MATIÈRES

Histoire de la prononciation « française » du latin.	9
Théories et polémiques modernes	12
Comment prononçaient les Latins	21
L'accent et la quantité.	27
Résumé des règles	29
Avantages de la prononciation restituée.	29

DAUPELEY-GOUVERNEUR, IMPRIMEUR A NOGENT-LE-ROU — C. O. L. 31.0324

2090-10-1943

Visa de la Commission de contrôle du papier N° 16.010.

